



# Notice Paysagère

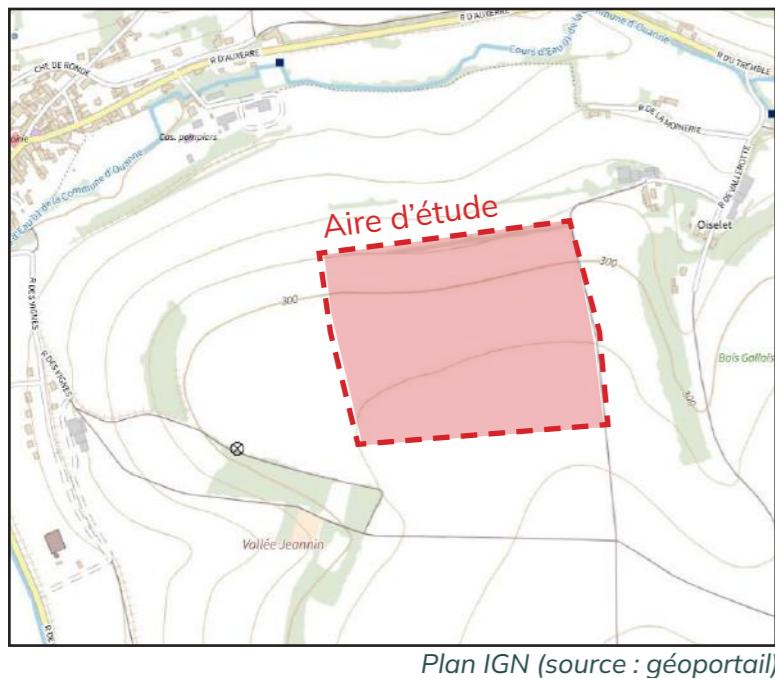
Étude de «cas par cas» - Projet agrivoltaïque  
Ouanne - 89560

## LA MISSION :

Cette mission est réalisée dans le cadre d'une étude de «cas par cas» pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur une parcelle agricole située à Ouanne (89560). La visite de site et le reportage photographique ont été effectués le 04/06/2024.

Cette étude a pour but :

- D'analyser le contexte paysager proche et plus éloigné du site visé ainsi que les composantes du paysage, leurs caractéristiques et les covisibilités existantes avec l'environnement du site.
- De montrer l'intégration paysagère du projet depuis les axes piétons et automobiles sous forme de photomontages.
- De préconiser des mesures paysagères pour limiter l'impact visuel du projet agrivoltaïque sur son environnement.



Plan IGN (source : géoportail)



Limites cadastrales (source : géoportail)



Orthophoto (source : google maps)

## LOCALISATION :

L'aire d'étude est localisée à Ouanne (89560), dans le département de l'Yonne en région Bourgogne-Franche-Comté. Ouanne est une commune rurale qui compte environ 600 habitants. Elle s'inscrit dans un paysage rural fortement agricole et avec très peu de tissu urbain.

L'aire d'étude présente une surface d'environ 12 hectares, vouée actuellement à l'agriculture et principalement à la culture céréalière. La parcelle étudiée est disposée en point haut par rapport à son environnement proche.

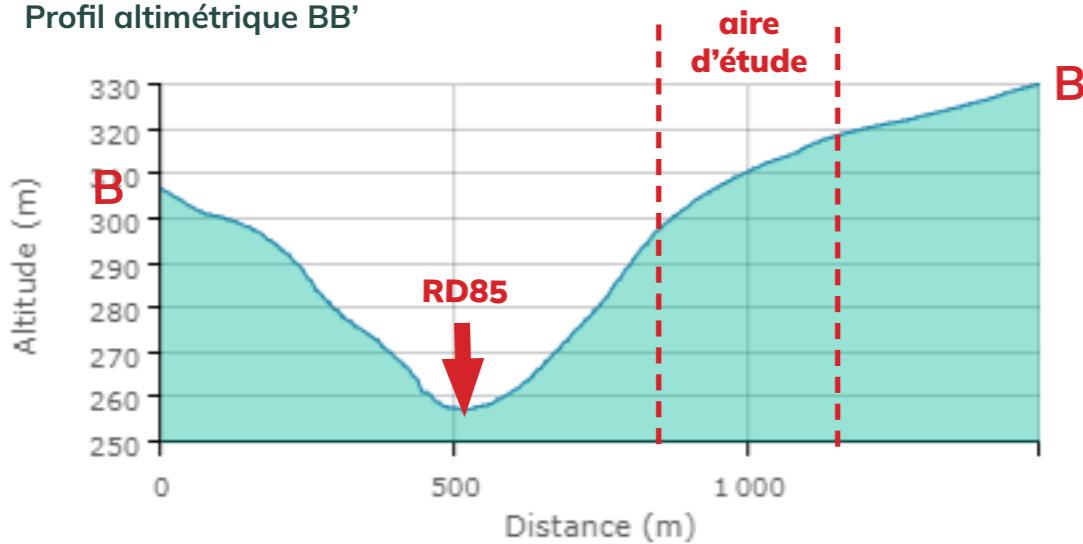
Le périmètre de l'étude élargi est défini par un rayon d'environ 1 km autour du site car c'est le secteur le plus impacté visuellement et il intègre le tissu urbain de Ouanne.



Orthophoto rapprochée (source : géoportail)



Profil altimétrique BB'

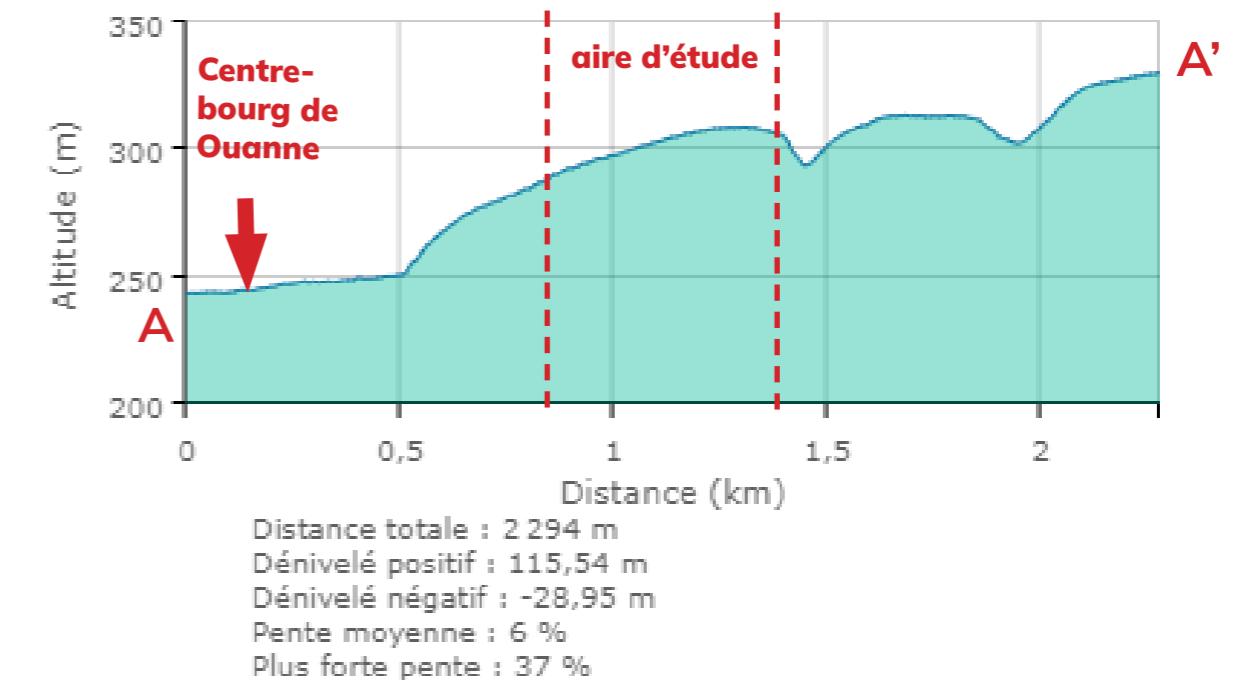


Distance totale : 1 495 m  
Dénivelé positif : 72,86 m  
Dénivelé négatif : -49,46 m  
Pente moyenne : 8 %  
Plus forte pente : 38 %

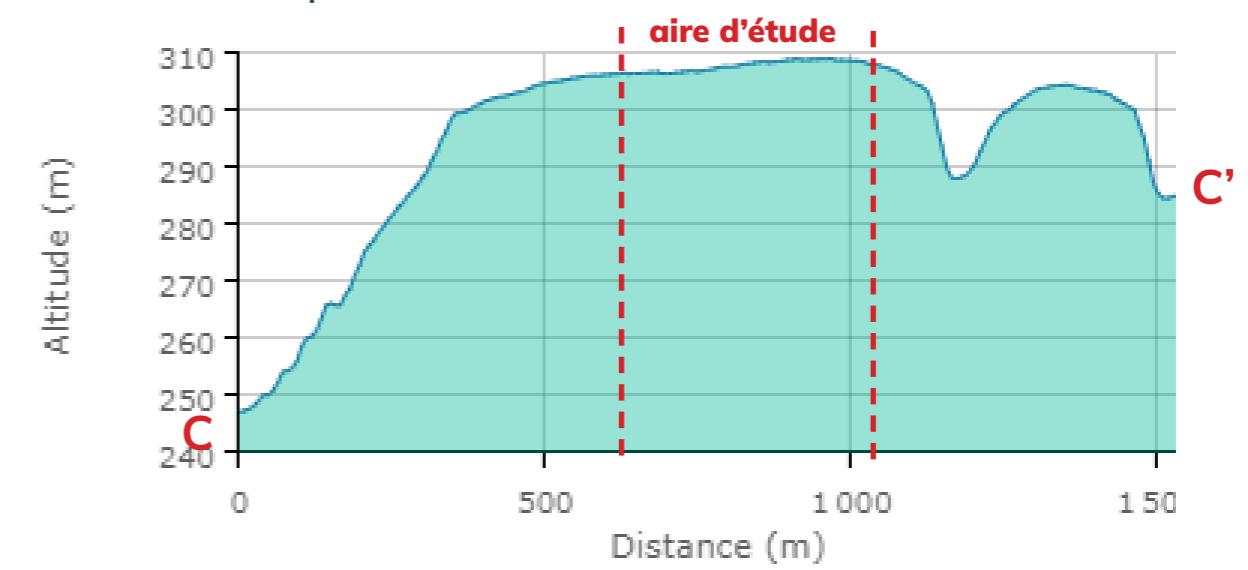
## TOPOGRAPHIE :

L'aire d'étude dispose d'une pente générale moyenne de 5% du Sud-Est vers le Nord/Nord-Ouest. Le point culminant est atteint en limite Sud-Est avec une altitude d'environ 316 m, et le point le plus bas en limite Nord avec une altitude d'environ 290 m. L'environnement de l'aire d'étude est marqué par une forte topographie. Le village de Ouanne et la RD85 sont situés en fond de vallée, à l'inverse de l'aire d'étude qui surplombe.

Profil altimétrique AA'

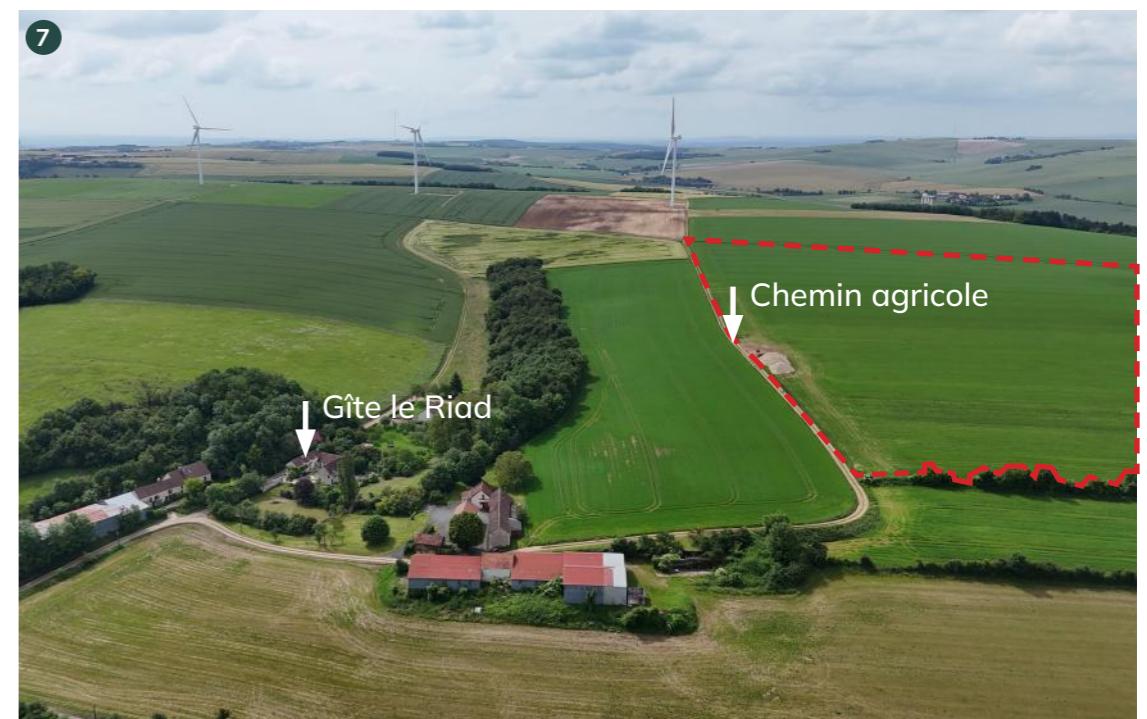
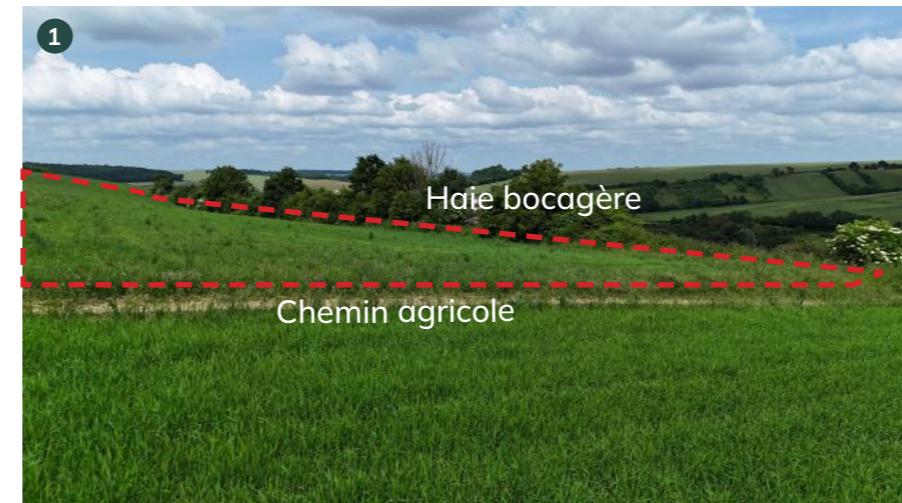
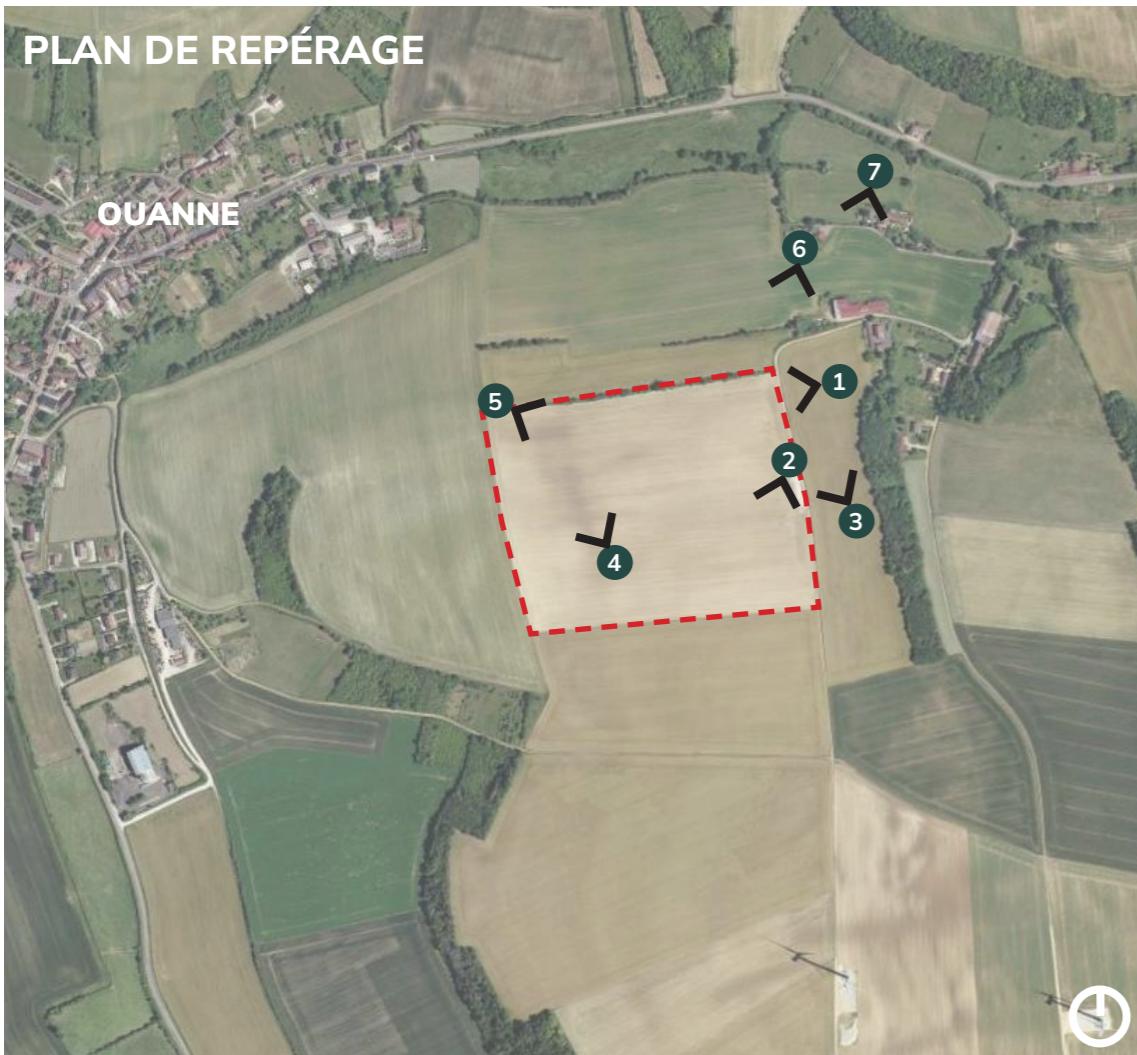


Profil altimétrique CC'

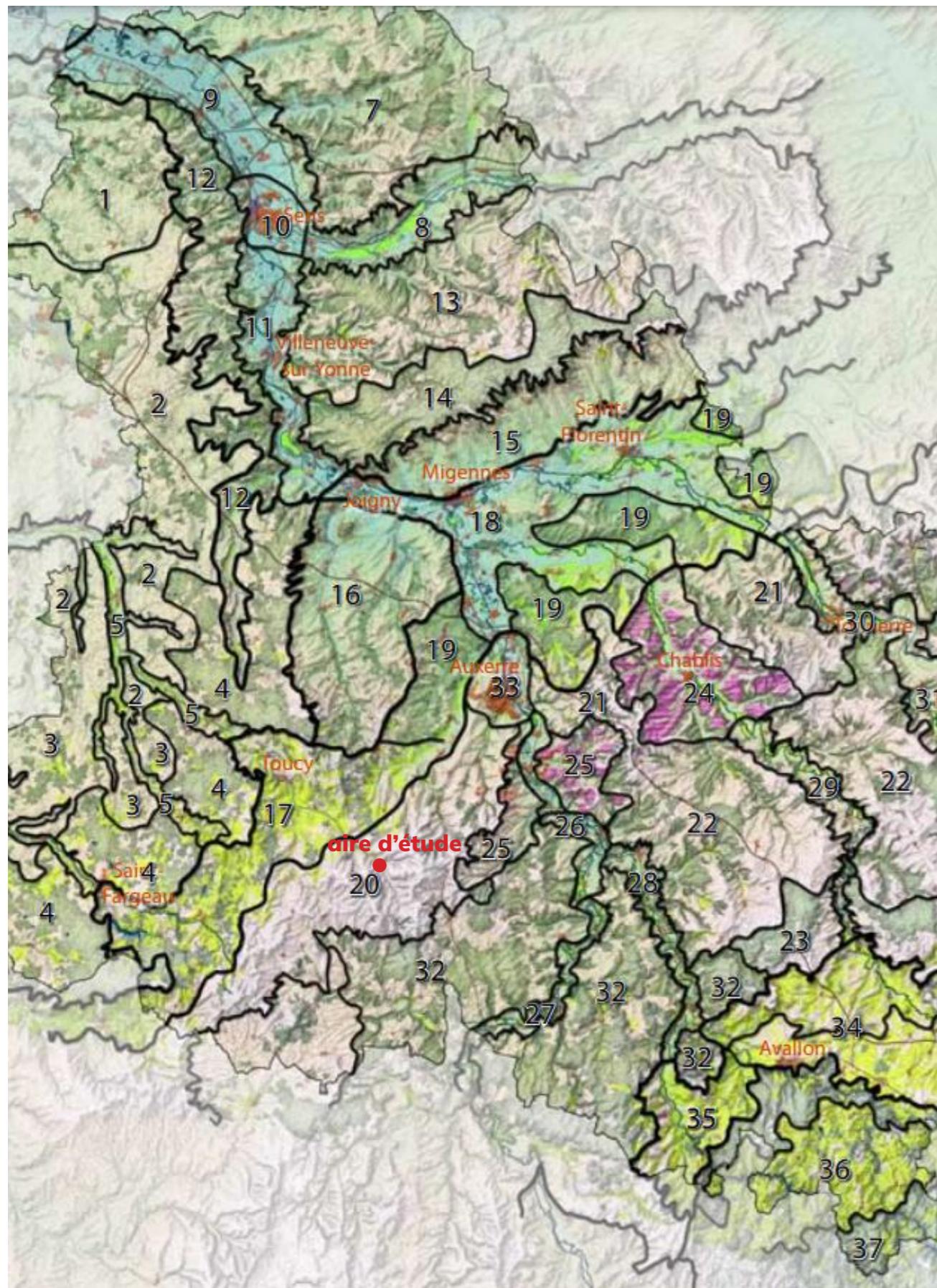


Distance totale : 1 571 m  
Dénivelé positif : 89,92 m  
Dénivelé négatif : -42,76 m  
Pente moyenne : 8 %  
Plus forte pente : 52 %

# I - SITUATION - Reportage photographique



## II- ANALYSE DE L'EXISTANT - Unité paysagère



Source : Atlas des Paysages

L'aire d'étude s'inscrit dans le secteur 20 «La Forterre qui appartient à l'unité des plateaux de Bourgogne» définit dans l'Atlas des Paysages de l'Yonne.

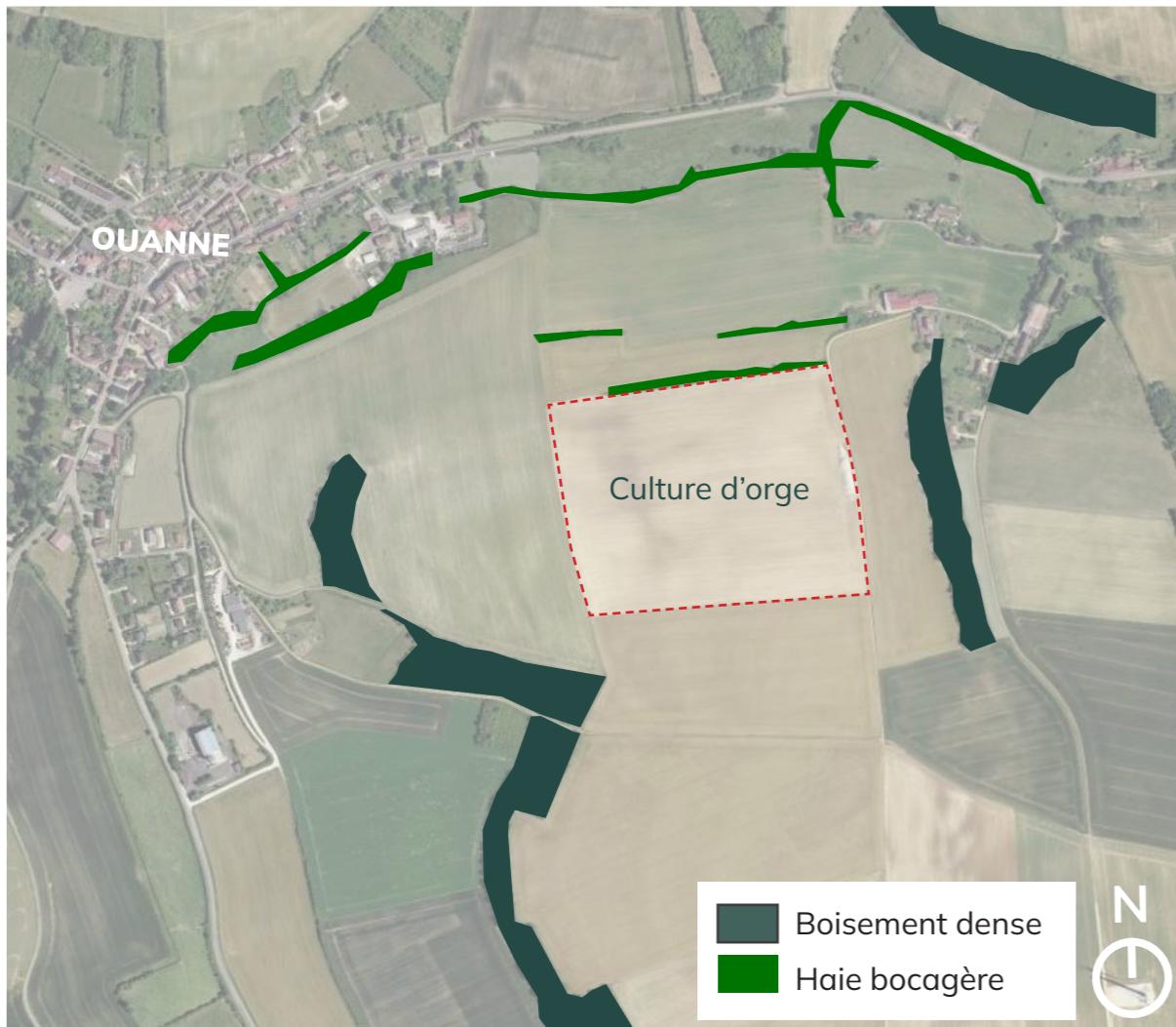
### CARACTÉRISTIQUES SELON L'ATLAS DES PAYSAGES (YONNE) :

- Vaste système de plateaux calcaires, affirmant leur horizontalité dans les paysages
- De la Forterre au Nord de Tonnerre, longue dorsale de plateaux « perchés », ouvrant des vues très lointaines et incisés de nombreux petits vallons secs. Au Sud-est de cette dorsale, vastes plateaux plus tabulaires.
- Présence de grandes vallées, parfois profondes, venant fragmenter la surface des plateaux (vallée de l'Yonne, de la Cure, du Serein et de l'Armançon). Les rivières y dessinent des méandres au Sud, complexifiant la morphologie des coteaux ; elles ont un tracé plus linéaire au Nord, au niveau de la dorsale de plateaux perchés. Les vallées de l'Yonne et de la Cure sont caractérisées au Sud par des escarpements de roches calcaires.
- Grandes cultures ou forêts dominent selon les secteurs ; paysages très largement cultivés et ouverts de la Forterre et du plateau de Noyers ; paysages beaucoup plus forestiers du plateau de Fouronnes et des franges Sud du plateau de Noyers ; hauteurs cultivées et vallons boisés des plateaux de l'Auxerrois et du Tonnerrois. En secteur cultivé, le découpage parcellaire est généralement très dilaté et les limites de parcelles sont dépourvues de haies.
- Paysages de vignes sur les pentes du Chablisien, de vignes associées à des vergers de cerisiers dans le « jardin » de l'Auxerrois, sur un découpage parcellaire très étroit.
- Rareté des eaux de surface, qui se résument essentiellement à l'Yonne, la Cure, le Serein et l'Armançon. Pelouses sèches de pentes et arbres courtauds témoignent par endroit de la forte perméabilité des sols. Les prairies fraîches sont rares et confinées dans certaines séquences de fond de vallée
- Bâti faisant très largement usage de pierres calcaires (blanches ou gris-jaune), souvent apparentes et utilisées y compris pour les entourages. Présence de nombreux murets et édifices en pierre sèche sur les plateaux de Noyers et de Fouronnes. Dominance des couvertures de tuile plate au Nord, tuile mécanique plus présente au Sud, « laves » de calcaire visibles ça et là.
- Habitat groupé dans des villages particulièrement denses et compacts, très épars sur les plateaux et plus nombreux et développés dans les vallées principales.



Source : Atlas des Paysages

## II- ANALYSE DE L'EXISTANT - Le végétal



### ESPACES AGRICOLES / ESPACES BOISÉS :

L'aire d'étude est actuellement occupée par une culture monospécifique d'orge. Elle est délimitée à l'Est par un chemin agricole, à l'Ouest et au Sud par des parcelles agricoles céréaliers. Sa limite Nord est bordée quant à elle et pour sa majorité par une haie bocagère, hormis au Nord-Ouest pour laquelle l'absence de végétation offre des vues sur la vallée et en particulier sur le village d'Ouanne. Les haies bocagères et boisements situés en limite ou à proximité de l'aire d'étude sont composés d'essences indigènes mêlant aussi bien les strates arborées (érables, charmes, chênes, frênes...) qu'arbustives (aubépine, cornouiller, troène, églantier...). Bien que morcelés, ces habitats naturels participent à la trame verte locale.



Culture d'orge

Haie bocagère en limite Nord de l'aire d'étude



*Juglans regia*



*Cornus sanguinea*



*Corylus avellana*



*Rubus armeniacus Focke*



Haie bocagère en limite Nord de l'aire d'étude



*Ulmus minor*



*Rosa canina*



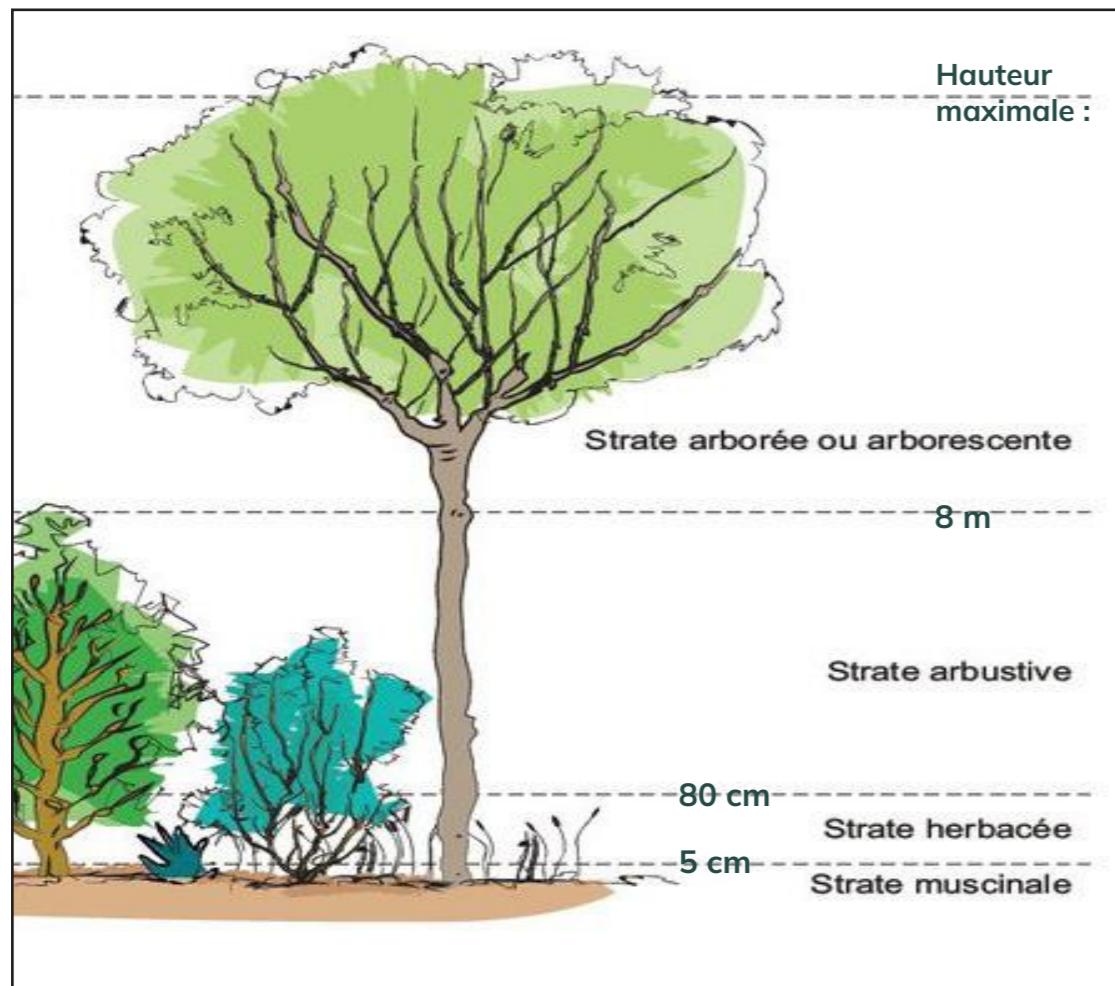
*Prunus spinosa*



*Acer campestre*



Boisement dense à l'Est de l'aire d'étude



### HAIES BOCAGÈRES & ESPACES BOISÉS :

Dans les écosystèmes naturels, les plantes s'organisent par strates, c'est-à-dire par étages de végétation. Ces étages se décomposent comme suit dans un ordre décroissant de hauteur : strate arborée, arbustive, herbacée puis couvre-sol/ muscinale (cf schéma ci-contre). En sus d'augmenter la diversité biologique, reproduire la multiplication des strates lors des créations des massifs engendrent de nombreux bénéfices :

- Utilisation efficace des ressources et associations bénéfiques : Chaque strate végétale utilise les ressources disponibles telles que la lumière, l'eau et les nutriments de manière différente. Par voie de conséquence, les arbres peuvent fournir de l'ombre et réduire l'évaporation du sol, tandis que les plantes basses peuvent protéger le sol contre l'érosion. Les essences arbustives et arborées peuvent aussi assurer un rôle de brise vent, réduisant ainsi les déssèchements ou les gels occasionnés sur les strates plus basses qui les accompagnent. Cette utilisation complémentaire des ressources contribue ainsi à maintenir la stabilité globale de l'écosystème. Chaque strate fournit des bénéfices spécifiques aux autres.
- Amélioration des cycles biochimiques : Les différentes strates végétales contribuent à des cycles biogéochimiques plus complets. Par exemple, les arbres peuvent stocker de grandes quantités de carbone, les herbacées peuvent enrichir le sol en nutriments, et les légumineuses peuvent fixer l'azote atmosphérique. Ces processus «gagnant-gagnant» favorisent ainsi la fertilité du sol et la santé globale de l'écosystème.
- Crédit d'habitats diversifiés : Les strates végétales fournissent une mosaïque d'habitats attractive pour la faune. Elles offrent en effet des niches écologiques variées et utiles à l'accomplissement complet de leur cycle de vie (abri, déplacement, alimentation, reproduction). Elles favorisent du même coup le développement de la faune auxiliaire.



Haies bocagères à proximité de l'aire d'étude



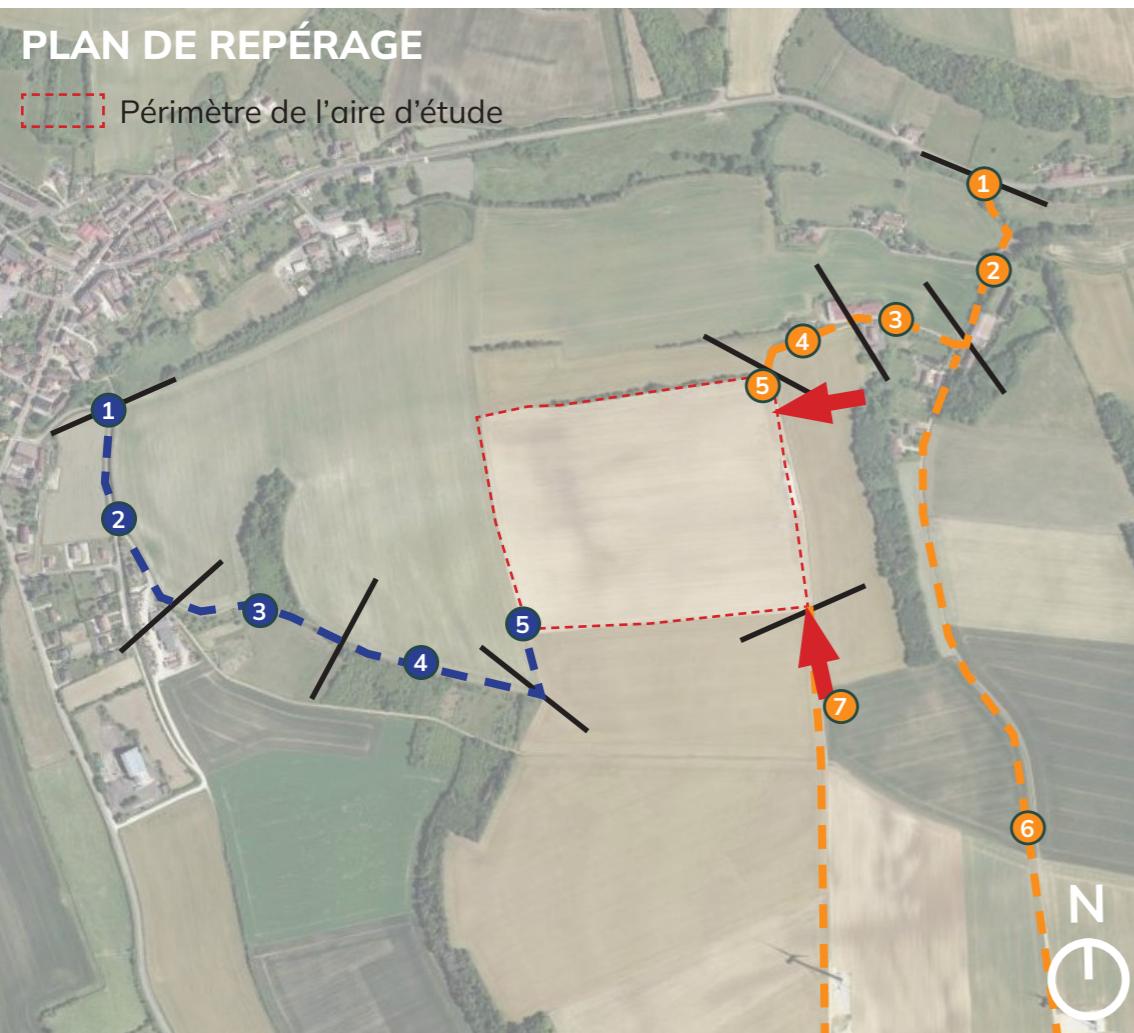
Haies bocagères à proximité immédiate de l'aire d'étude



Présence des strates végétales spontanées

### PLAN DE REPÉRAGE

Périmètre de l'aire d'étude

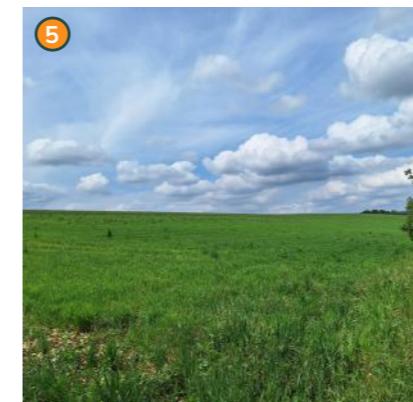
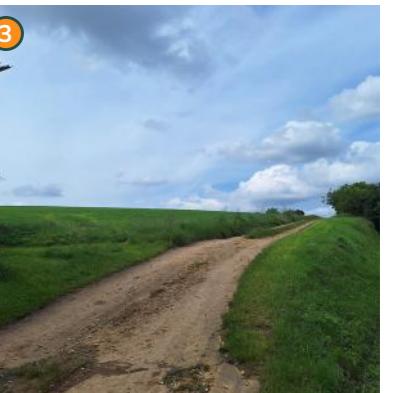


### ACCÈS AU PROJET ENVISAGÉ :

— Trajet d'accès envisagé

← Entrées possibles

- ① Accès depuis la D85
- ② Route qui longe un terrain agricole
- ③ Passage devant la ferme
- ④ Chemin agricole
- ⑤ Vue ouverte sur l'aire d'étude
- ⑥ Chemin agricole
- ⑦ Accès Sud



### ACCÈS ALTERNATIF AVEC MOINDRE FAISABILITÉ :

— Sentier pédestre / chemin agricole

① Rue des Vignes

② Route bétonnée avec talus végétalisé

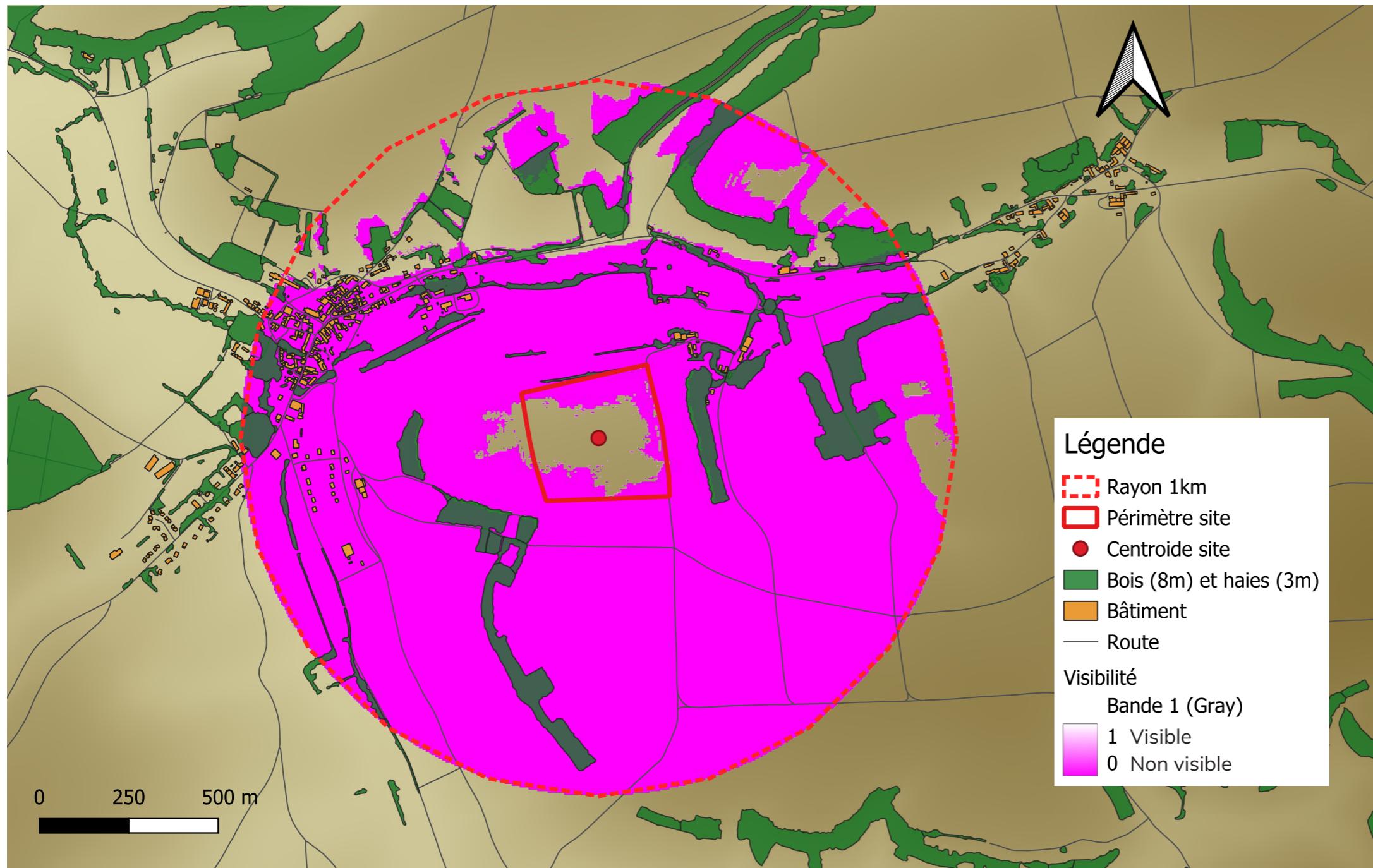
③ Passage en chemin agricole pentu

④ Parcelle agricole, absence de chemin

⑤ Ouverture visuelle sur l'aire d'étude



Carte « Viewshed Analysis » Qgis - Ouanne



#### Méthodologie - Viewshed Analysis

Les covisibilités de la zone d'implantation potentielle (ZIP) dans le paysage ont été étudiées via l'analyse de visibilité sur Qgis. L'analyse s'est faite à partir du centroïde de périmètre d'étude, à hauteur d'Homme, soit 1,60 m dans le cas présent.

Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données altimétrique RGE\_alti au pas de 5 m (MNT : Modèle Numérique de Terrain mis à disposition du public par l'IGN).

Pour affiner l'analyse, les boisements et haies ainsi que leurs hauteurs moyennes estimatives (8 m pour les boisements, 3 m pour les haies) ont été intégrés. Ces données ont été obtenues à partir de la base BD TOPO 2024 du département de l'Yonne, puis converties en raster et fusionnées avec le MNT pour aboutir à un modèle d'élévation numérique (MNE).

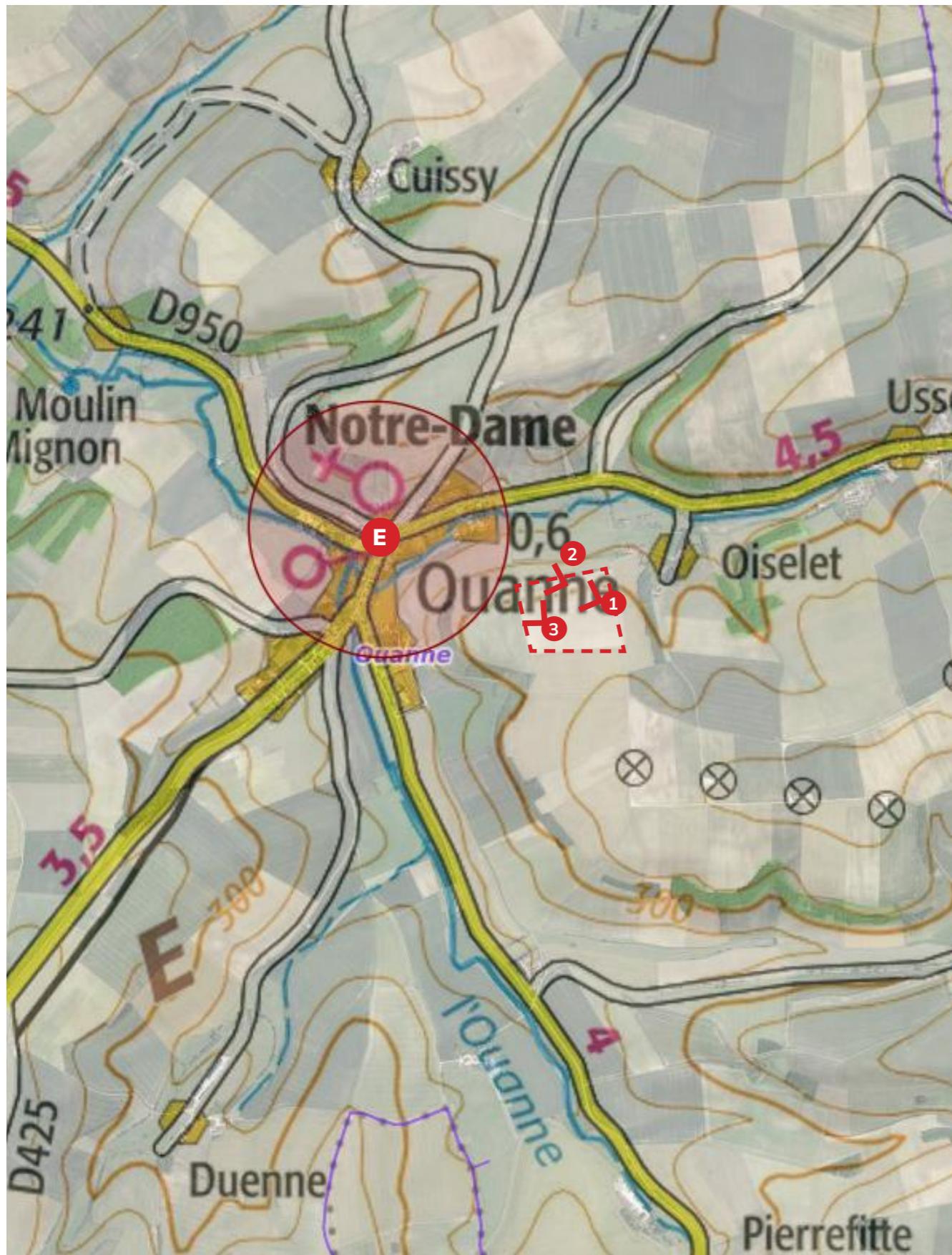
Les bâtiments étant éloignés de la ZIP, le choix a été fait de les afficher sur la cartographie mais sans les intégrer directement au MNE.

Les résultats de la simulation effectuée dans un rayon d'1 km autour du centroïde de la ZIP sont présentés sur la carte ci-contre. Les zones figurantes en rose, à l'intérieur de ce rayon, indiquent une invisibilité ; tandis que celles en transparences indiquent celles qui sont visibles depuis ce centroïde.

**NB :** Les données de cette carte sont théoriques et, en règle générale, majorent l'impact visuel.

L'analyse montre que le projet n'est pas visible depuis le centre bourg de Ouanne. Seuls certains bâtiments et le clocher de l'église sont visibles depuis la partie basse du site.

### III - ÉTUDE D'INTER-VISIBILITÉ - Eléments patrimoniaux et touristiques



Source : Atlaspatrimoine

#### LÉGENDE :

- Périmètre de l'aire d'étude
- Localisation du clocher
- E Église Notre-Dame d'Ouanne
- Périmètre de protection de 500 m - Monument historique

L'analyse porte sur un périmètre d'environ 1 km autour de l'aire d'étude. Elle a permis de révéler la présence d'un monument historique : l'église Notre-Dame d'Ouanne, située à près de 600 m au Nord-Ouest de l'aire d'étude. Le périmètre de protection est situé à environ 100 m des limites du site. Situées en surplomb, les vues sont possibles sur le clocher et la toiture de l'église depuis les parties Nord et Ouest de l'aire d'étude et impossibles depuis le Sud du site. Toutefois, le monument étant situé en fond de vallée et en cœur du village, les bâtis denses alentours empêchent toute visibilité sur l'aire d'étude depuis le parvis de l'église.

Il existe un point de vue le long de la D85 depuis lequel on peut apercevoir une partie du projet et le haut du clocher de l'église en même temps. Toutefois ce point de vue est situé depuis la D85, route utilisée par les voitures et non par les piétons. Le regard des conducteurs est dirigé vers la route et non vers le projet.



Visibilité projet / église depuis la D85



Église Notre-Dame d'Ouanne

Vue depuis l'église en direction de l'aire d'étude

### III - ÉTUDE D'INTER-VISIBILITÉ - Environnement proche et éloigné



#### POINTS DE VUE :

Au regard de sa configuration topographique (surplomb) et de l'occupation du sol à vocation agricole des parcelles adjacentes, l'aire d'étude est relativement visible depuis son environnement proche et éloigné, en particulier depuis :

- le chemin agricole qui délimite l'aire d'étude à l'Est ;
- ponctuellement depuis la RD85 qui se trouve en contre bas au Nord, lorsque il y a du recul entre le végétal et la voirie.

Par ailleurs, les vues sont ouvertes vers le Nord et la colline depuis le centre de l'aire d'étude. Néanmoins, aucune vue n'est possible depuis les zones à plus forts enjeux, en particulier depuis :

- l'église de Ouanne - monument historique ;
- le village de Ouanne : les bâtiments et le cordon boisé stoppent les vues avant l'aire d'étude excepté pour une portion de la rue des 3 Sabots.



### III - ÉTUDE D'INTER-VISIBILITÉ - Environnement proche et éloigné

#### LES POINTS DE VUE SUR L'AIRE D'ETUDE DEPUIS SON ENVIRONNEMENT :

Aire d'étude



① Depuis le bas de la rue des 3 Sabots la parcelle étudiée est visible notamment depuis le jardin des premières habitations.

IMPACT : FORT



② Depuis la rue des 3 Sabots qui se situe sur la colline en face de l'aire d'étude au Nord-Ouest, l'impact visuel du projet est fort lorsqu'il y a des percées à travers le végétal.

IMPACT : FORT



③ Depuis le sentier piéton à l'Est de la rue des 3 Sabots, une haie longe le sentier. Néanmoins, on voit la parcelle étudiée à hauteur d'Homme.

IMPACT : FORT



④ La parcelle est visible depuis la RD85 dès que l'on sort du tissu bâti de Ouanne à l'Est. Un cordon boisé la cache ponctuellement.

IMPACT : MOYEN



⑤ La parcelle est visible depuis la RD85 lorsque la haie bocagère en bordure de voirie est interrompue.

IMPACT : FORT



⑥ On voit le site sur le colline d'en face depuis la route au nord du site.

IMPACT : MOYEN



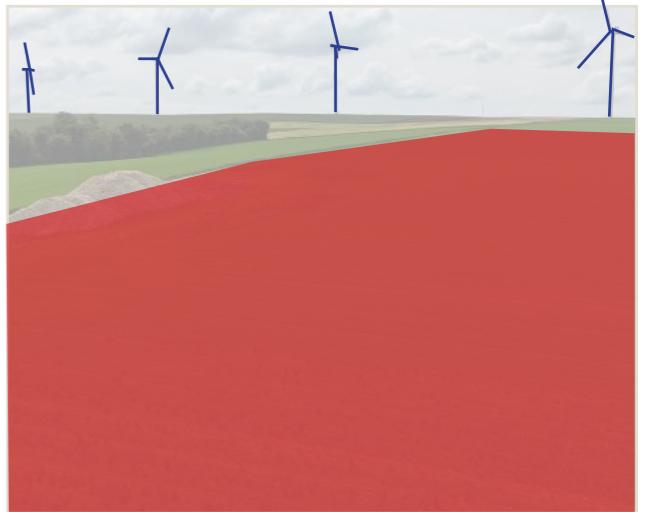
⑨ Le chemin agricole longe le site à l'Est, il y a donc une forte covisibilité depuis celui-ci.

IMPACT : FORT



⑪ Vue directe depuis la parcelle agricole voisine mais aucun chemin piéton ne la dessert.

IMPACT : FORT



Le projet photovoltaïque a un effet cumulé avec le parc éolien présent en arrière plan. Les dispositifs énergétiques sont donc regroupés dans une même zone.

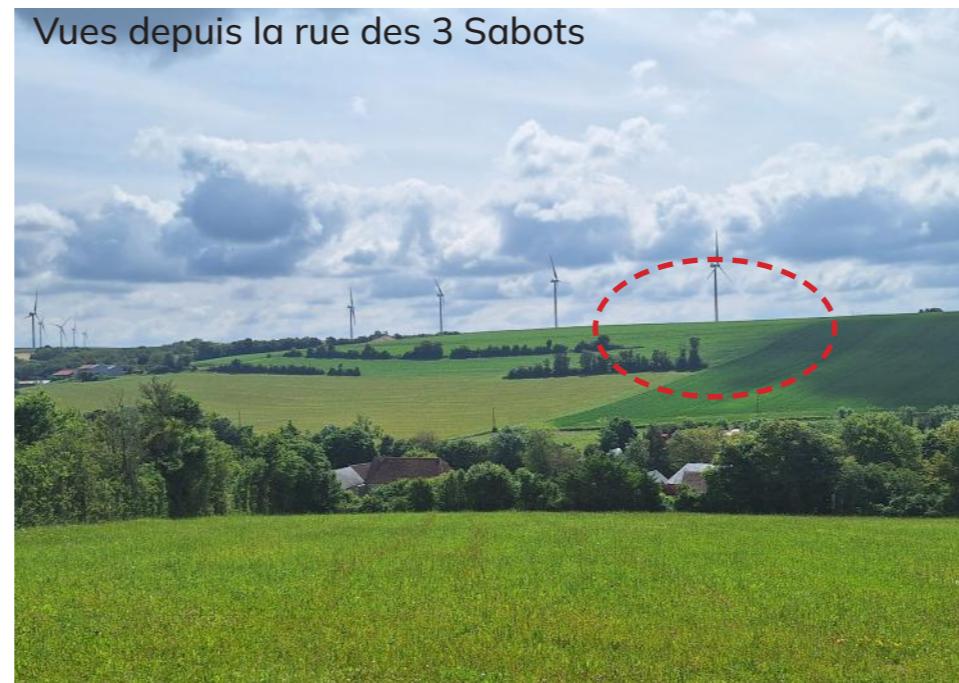
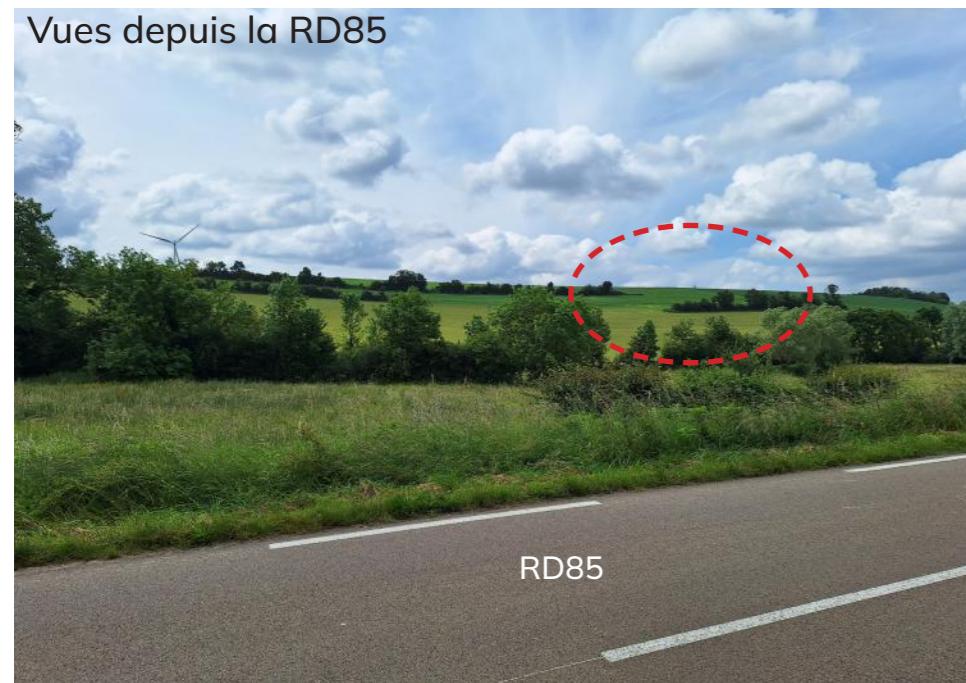
### III - ÉTUDE D'INTER-VISIBILITÉ - Environnement proche et éloigné

#### HAIE BOCAGÈRE EXISTANTE :



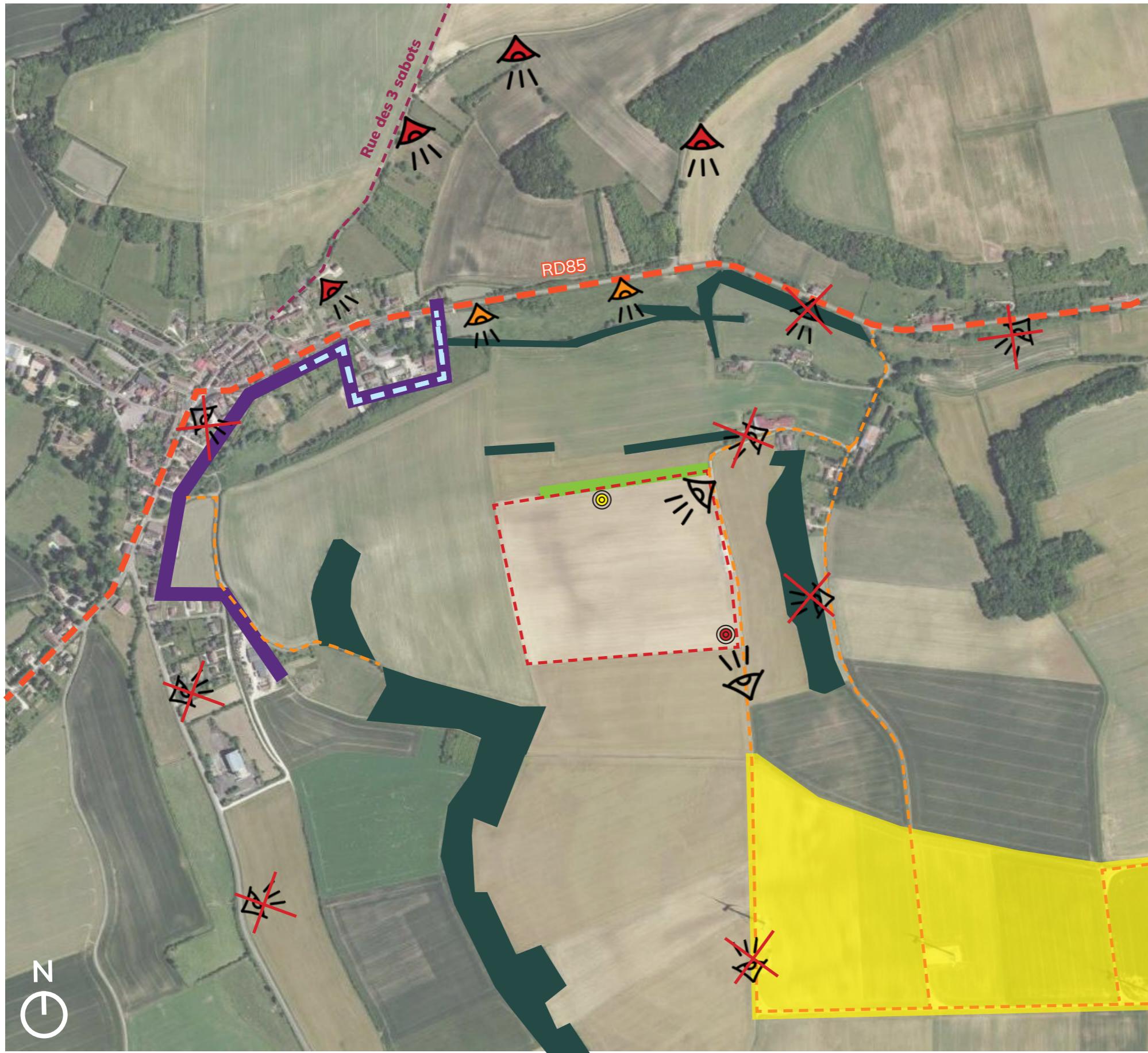
La haie bocagère existante en limite Nord de l'aire d'étude est en bon état. Elle est principalement composée d'arbustes indigènes mais ponctuée d'arbres de hauts-jets. Sa hauteur varie de 3m à 7m environ avec parfois des interruptions. Ces discontinuités végétales créent des ouvertures visuelles. La densification de cette haie avec des essences locales arbustives et arborées (noyer, érable champêtre, noisetier...) permettrait d'atténuer l'impact visuel du projet sur son environnement éloigné et les vues actuelles possibles depuis la RD85 et la rue des 3 Sabots.

La haie bocagère créée sera composée de deux rangées d'arbustes ainsi que des arbres de haut-jet de type Acer sycomore, Quercus cerris, Tilia cordata... Les arbres et arbustes plantés sont des essences locales adaptées à la situation, nous préconisons la plantation des arbres en 20/25 et les arbustes en 180/200 afin d'obtenir un effet immédiat. Le feuillage des arbres permettra de créer un écran visuel en hauteur (10-20m à terme) et les arbustes denses de couvrir la zone basse de la haie bocagère.



La partie culminante de l'aire d'étude est perceptible partiellement depuis la RD85 et la rue des 3 Sabots. Le prolongement et la densification de la haie bocagère existante permettraient de mieux intégrer visuellement le projet dans son environnement.

## IV- CARTE DE SYNTHÈSE - ÉTAT ACTUEL



### LÉGENDE :

- Périmètre de l'aire d'étude (12 hectares)
- Frange urbaine dense qui ferme les vues sur l'aire d'étude depuis la RD85
- Vues possibles depuis l'étage de certaines habitations
- Haie bocagère avec discontinuités végétales
- Cordon boisé ou bosquet Ecran visuel
- Chemin agricole existant
- RD85 - Route d'Auxerre
- Parc éolien existant
- Point culminant de l'aire d'étude (env. 316m d'altitude)
- Point bas de l'aire d'étude (env. 290 m d'altitude)
- Visibilité forte sur l'aire d'étude
- Visibilité modérée sur l'aire d'étude
- Vue directe sur l'aire d'étude
- Absence de visibilité sur l'aire d'étude

**Dans l'état existant, l'aire d'étude est relativement exposée aux regards depuis son environnement :**

- A l'Ouest : le cordon boisé existant et le tissu urbain de Ouanne créent une barrière visuelle depuis la RD950 et la RD85 ;
- Au Sud : au vu de la topographie de l'aire d'étude, cette dernière devient rapidement imperceptible depuis le chemin agricole au fur et à mesure que l'on descend vers le Sud ;
- A l'Est : vues cachées par le boisement dense et haut ;
- Au Nord : plusieurs vues possibles sur le site depuis la RD85 et la rue des 3 Sabots.

## V - SYNTHÈSE DES ENJEUX DE COVISIBILITÉ

THÉMATIQUE	Sous-thématique	VISIBILITÉ / SENSIBILITÉ	ENJEUX DE COVISIBILITÉ
Habitations	Centre-bourg de Ouanne / tissu dense	Le tissu bâti dense du village de Ouanne est situé en contre-bas de l'aire d'étude. La continuité des constructions crée un effet brise-vue depuis les rues du centre-bourg. Les haies bocagères et les cordons boisés participent à cacher les vues. Cependant il existe des co-visibilités avec certaines fenêtres des habitations au sud de Ouanne.	Enjeu faible
Habitations	Bâtis périphériques / tissu lâche	Les bâtiments situés dans un tissu lâche autour de l'aire d'étude sont peu nombreux et se localisent souvent à proximité de continuités végétales et/ou en point bas par rapport à l'aire d'étude.	
Réseau routier	RD85	Cet axe se trouve au Nord de l'aire d'étude et en fond de vallée. Du fait de sa situation topographique, les vues sur l'aire d'étude sont atténuées. Les haies bocagères en place créent un écran végétal discontinu.	Enjeu moyen
Réseau routier	Rue des 3 Sabots	Cette rue est moins fréquentée que la RD85. Il s'agit d'une entrée Nord du village de Ouanne. La rue est située sur une colline au Nord de l'aire d'étude. Différents tronçons de la rue ne sont pas cadrés par le végétal et offrent une vue sur le grand paysage. Ce sont ces secteurs qui ont une forte inter-visibilité avec l'aire d'étude.	Enjeu fort
Réseau routier	RD950	La RD950 est située à l'Ouest de l'aire d'étude. C'est un axe relativement fréquenté. Du fait de sa situation topographique et de la présence de boisements denses, l'aire d'étude n'est pas visible depuis cette route.	
Industrie	Parc éolien	Un parc éolien est présent juste derrière l'aire d'étude au Sud. Les éoliennes sont visibles depuis un périmètre lointain. Le projet photovoltaïque aurait un effet cumulé avec les éoliennes en terme d'insertion de dispositifs énergétiques.	Enjeu fort
Tourisme	Chemins de randonnée	Aucun chemin de randonnées FFR n'est repertorié autour de l'aire d'étude. Quelques sentiers praticables par les piétons existent autour des parcelles agricoles alentours.	Enjeu moyen
Patrimoine	Notre-Dame de Ouanne - MH	L'église Notre-Dame de Ouanne n'est pas visible à vue d'Homme depuis son parvis. Il existe un point de vue depuis lequel il est possible d'apercevoir un bout du clocher de l'église et le site en même temps mais il est situé sur la RD85 qui n'est pas un axe dédié aux piétons.	Enjeu faible

LÉGENDE :



Enjeu nul



Enjeu faible

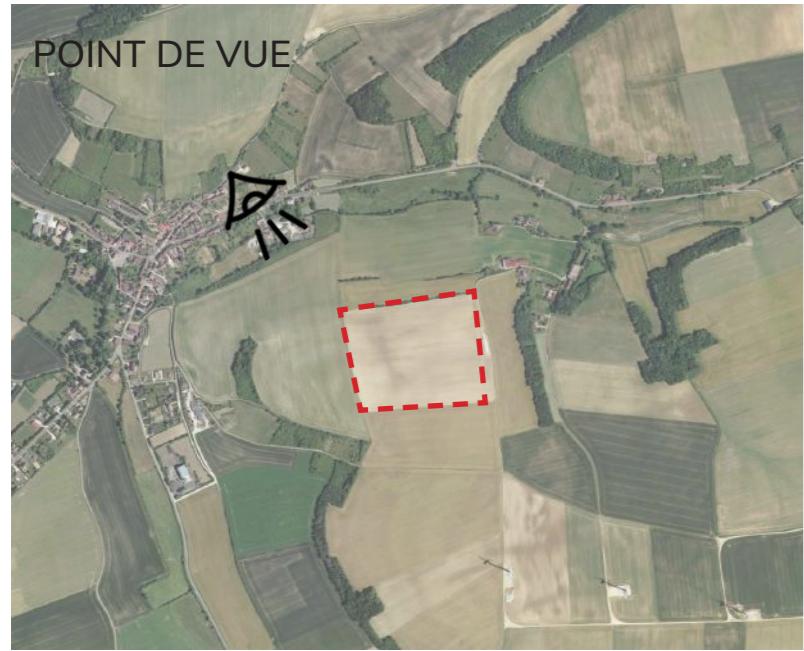


Enjeu moyen



Enjeu fort

## VI- PHOTOMONTAGE A - Rue des 3 Sabots - Point bas - sans mesures paysagères



VUE DEPUIS LA RUE DES 3 SABOTS - PARTIE BASSE

Ce point de vue se situe au début de la rue des 3 Sabots au nord de Ouanne.

La haie bocagère existante permet de cacher en partie le projet malgré les discontinuités végétales qu'elle présente. Les cordons boisés en premier plan permettent d'atténuer la visibilité de la parcelle : plus on s'en approche, plus le projet devient invisible.

Le projet se cumule avec les éoliennes présentes en arrière plan.

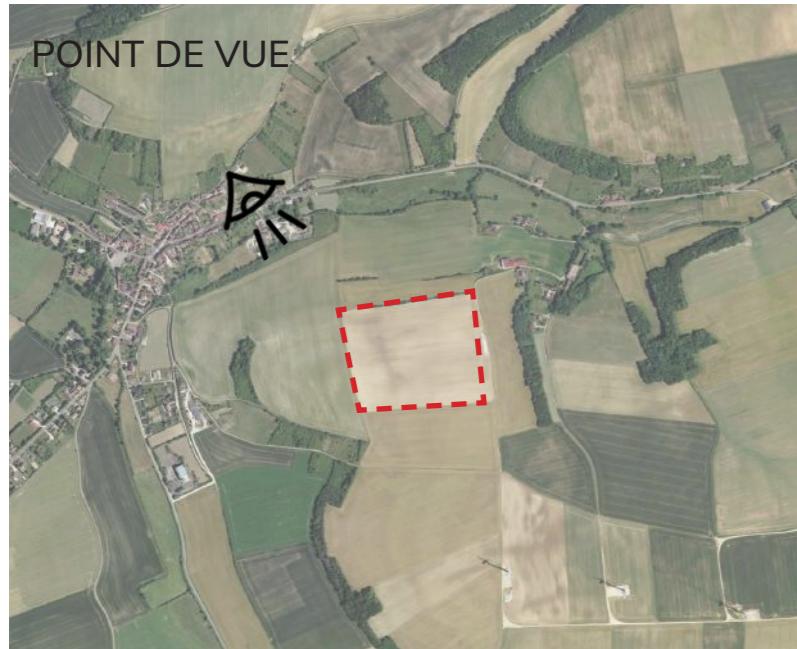
AVANT :



APRÈS :



## VI- PHOTOMONTAGE A - Rue des 3 Sabots - Point bas - avec mesures paysagères



VUE DEPUIS LA RUE DES 3 SABOTS - PARTIE BASSE

Le prolongement de la haie bocagère existante en limite du site et sa densification permettent d'atténuer la visibilité du projet photovoltaïque. Néanmoins, ces mesures paysagères n'auront pas d'impact sur la visibilité des éoliennes présentes en arrière plan du projet.

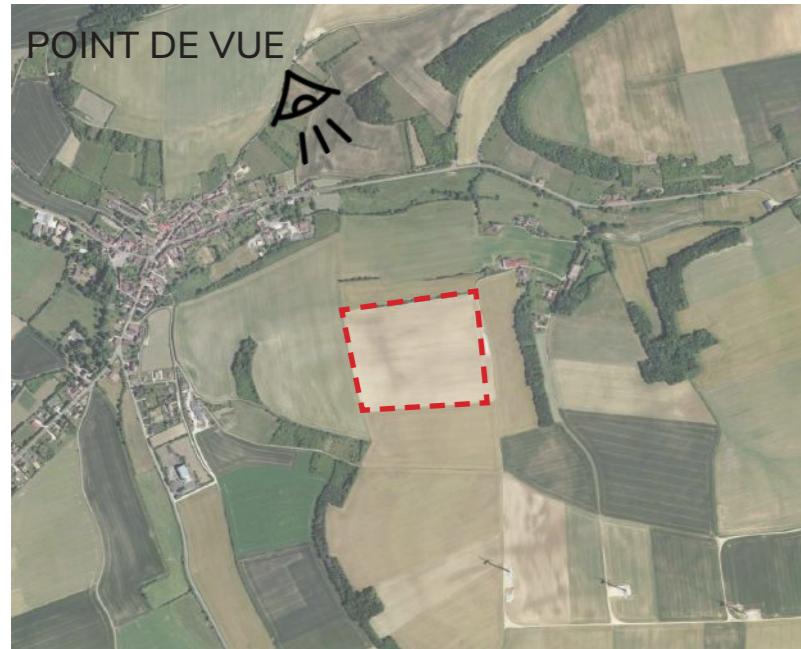
AVANT :



APRÈS :



## VI- PHOTOMONTAGE B - Rue des 3 Sabots - Point culminant - sans mesures paysagères



VUE DEPUIS LA RUE DES 3 SABOTS - PARTIE HAUTE

Ce point de vue se situe à la fin de la rue des 3 Sabots au Nord de Ouanne.  
La haie bocagère existante ne permet pas de cacher le projet photovoltaïque car on se situe sur un point haut.

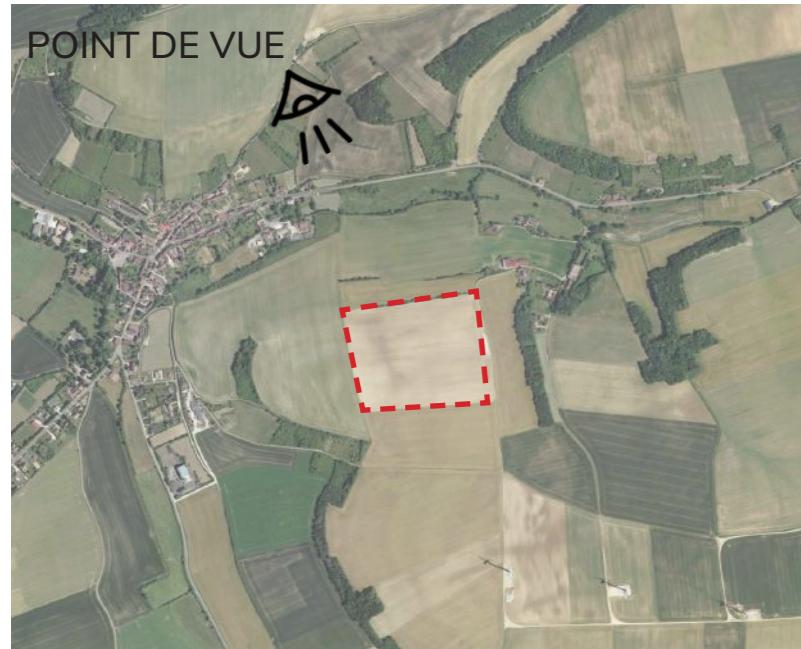
AVANT :



APRÈS :



## VI- PHOTOMONTAGE B - Rue des 3 Sabots - Point culminant - avec mesures paysagères



VUE DEPUIS LA RUE DES 3 SABOTS - PARTIE HAUTE

Le prolongement de la haie bocagère existante en limite du site et sa densification permettent de mieux intégrer le projet photovoltaïque dans son environnement. Néanmoins, depuis ce point de vue le projet reste perceptible.

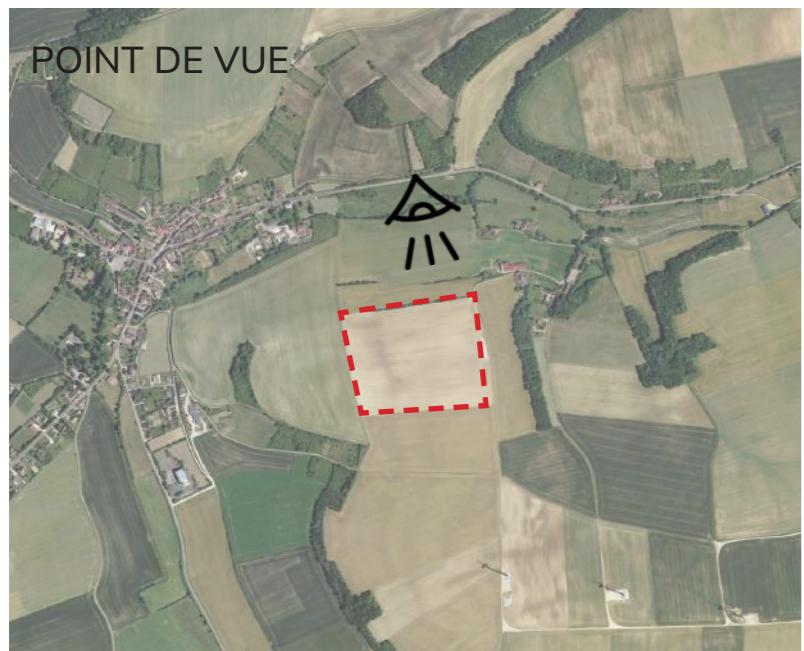
AVANT :



APRÈS :



## VI- PHOTOMONTAGE C - Depuis la RD85 - sans mesures paysagères



VUE DEPUIS LA RD85

Ce point de vue est réalisé depuis la RD85.

La haie bocagère existante ne permet de cacher que partiellement le projet photovoltaïque car elle présente des discontinuités végétales. La partie du site sans haie en limite est visible. Le projet se cumule avec les éoliennes présentes en arrière plan. Cet axe est cependant pour les voitures et non les piétons.

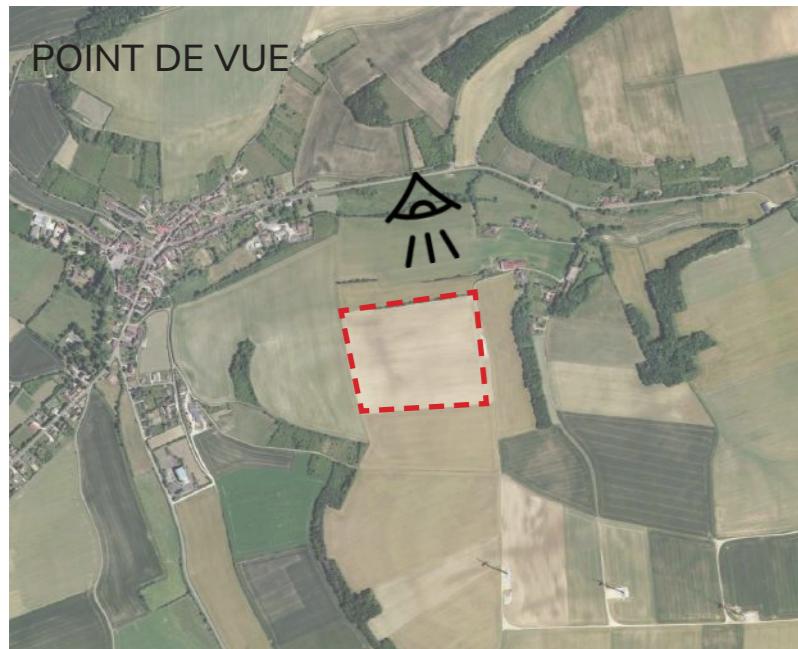
AVANT :



APRÈS :



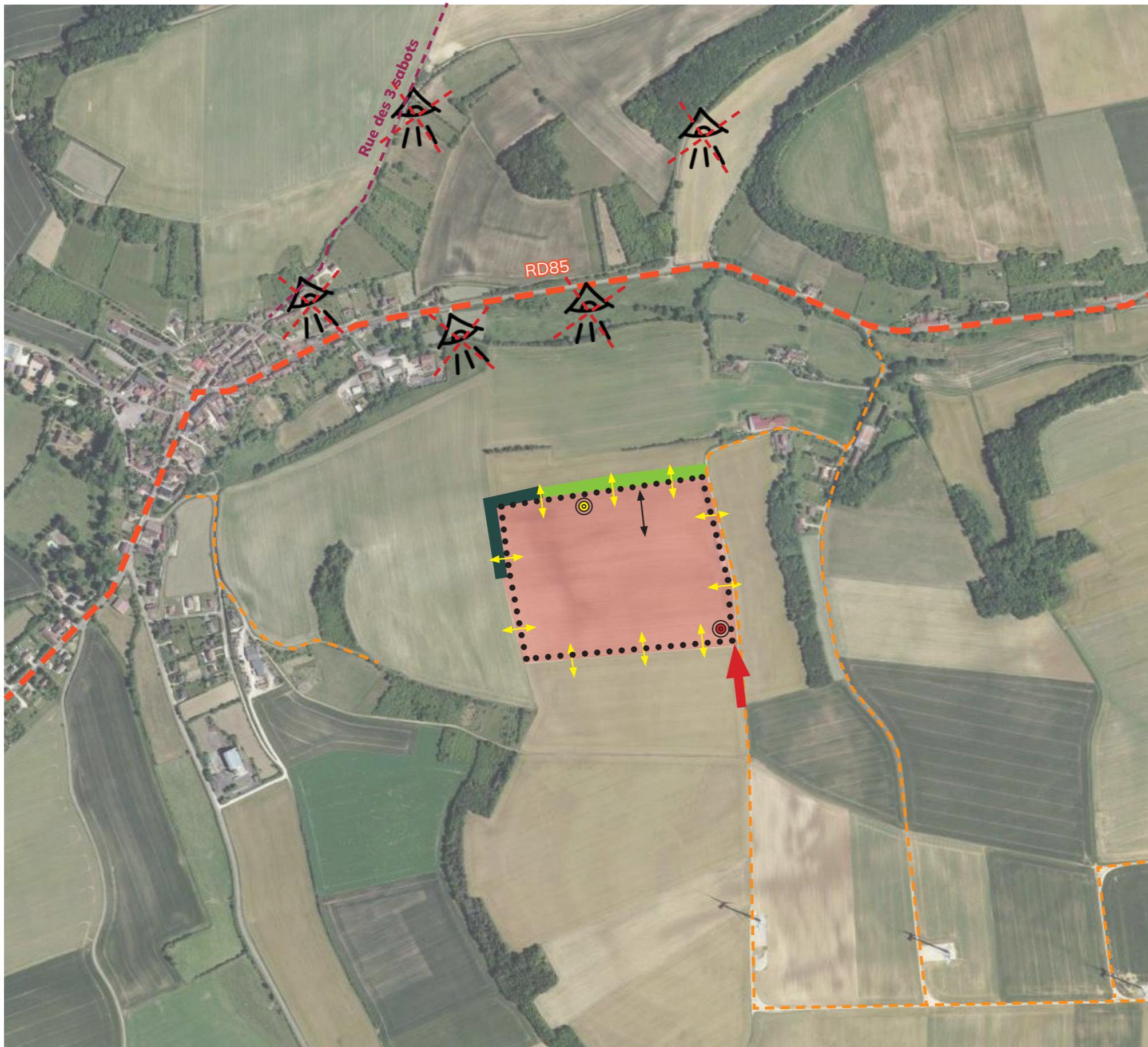
## VI- PHOTOMONTAGE C - Depuis la RD85 - avec mesures paysagères



VUE DEPUIS LA RD85

Le prolongement de la haie bocagère existante en limite du site et sa densification permettent de fortement atténuer voire supprimer la visibilité du projet depuis cet axe. Néanmoins, ces mesures paysagères n'auront pas d'impact sur la visibilité des éoliennes présentes en arrière plan du projet.





### LÉGENDE :

- Aire d'étude : 12 hectares
- RD85 - Route d'Auxerre
- Chemin agricole
- Point culminant de l'aire d'étude (env. 316m d'altitude)
- Point bas de l'aire d'étude (env. 290 m d'altitude)

### PRÉCONISATIONS PAYSAGÈRES :

- Privilégier l'entrée principale le long du chemin agricole existant
- Atténuer la visibilité sur le projet

### MESURES DE RÉDUCTION :

- ↔ Conserver une zone de recul pour conserver au mieux la haie existante et ancrer le moins possible le projet dans la pente
- Densifier la haie bocagère existante avec des essences champêtres et locales arborées et arbustives pour atténuer les covisibilités depuis le Nord (RD85, rue des 3 Sabots) et les vues sur le centre-bourg et son église.
- Planter une haie bocagère (mixte arbres et arbustes) Elle permet de :
  - Réduire les covisibilités entre l'aire d'étude et la RD85 et la colline au Nord (rue des 3 Sabots)
  - Réduire les vues possibles de l'aire d'étude vers le centre-bourg de Ouanne et l'église (monument historique)
  - Développer le maillage bocager du territoire et ses services écologiques et éco-systémiques
- ↔ Installer une clôture non pleine avec passages pour la petite faune

## VIII- PLAN D'IMPLANTATION FINAL



## IX- LES MESURES & IMPACTS RÉSIDUELS

### LES MESURES DE RÉDUCTION :

Les mesures paysagères validées pour le projet final sont celles préconisées dans la présente étude ci-avant. Ainsi on retrouve :

- La création d'une haie bocagère sur les interfaces Nord-Ouest et dans prolongement de la haie bocagère existante : plantation compacte d'arbres de haut-jet et d'arbustes champêtres.  
> Arbres plantés de circonférence 20/25 minimum > arbustes d'une hauteur de 180/200cm minimum.
- La densification de la haie existante le long de la limite Nord du site
- La mise en place de clôtures avec des passages pour la petite faune
- La conservation d'une zone de recul pour limiter l'ancrage du projet dans la pente et ainsi limiter sa visibilité
- Finition extérieure des locaux techniques en bois ou dans un RAL beige

THÉMATIQUE	Sous-thématique	IMPACTS RÉSIDUELS APRES LES MESURES PAYSAGERES	NIVEAU D'IMPACTS RÉSIDUELS APRÈS MESURES
Habitations	Centre-bourg de Ouanne / tissu dense	Le projet n'est pas visible depuis l'axe principal qui traverse Ouanne. Malgré le développement de la haie bocagère en limite Nord-Ouest, certaines vues seront potentiellement possibles depuis certaines fenêtres des habitations, principalement à l'étage, exposées au Sud-Est liées à l'absence de feuillage durant les périodes hivernales.	FAIBLE
Réseau routier	RD85	Depuis la RD85 le projet ne sera pas visible car la haie bocagère existante sera densifiée et prolongée à l'Ouest. Cependant, il sera partiellement visible en période hivernale lorsque la végétation sera dépourvue de feuillage. Cet axe reste une zone à 'grande circulation' d'entrée/sortie de Ouanne, le regard des usagers n'est pas dirigé vers le site.	FAIBLE
Réseau routier	Rue des 3 Sabots	Il s'agit d'une entrée Nord du village de Ouanne. La rue est située sur une colline au Nord de l'aire d'étude. Certains tronçons de la rue offrent une forte visibilité sur le projet mais peu d'habititations sont concernées. La plantation d'arbres de haut jet en complément de la haie bocagère existante diminuera les visibilités du projet bien qu'il restera perceptible. Les éoliennes en arrière plan et les panneaux photovoltaïques s'intègrent dans un paysage 'énergie renouvelable'.	MOYEN
Réseau routier	RD950	La RD950 est située à l'Ouest de l'aire d'étude. Du fait de sa situation topographique et de la présence de boisements denses, l'aire d'étude n'est pas visible depuis cette route.	NUL
Tourisme	Chemins de randonnée	Aucun chemin de randonnées FFR n'est repertorié autour de l'aire d'étude. Quelques sentiers pratiquables par les piétons existent autour des parcelles agricoles alentours depuis lesquels il est possible de voir partiellement le projet.	FAIBLE
Patrimoine	Notre-Dame de Ouanne - MH	Le clocher de l'église Notre-Dame de Ouanne est visible au loin depuis l'aire d'étude (mais sera fermée au public). En revanche, cette dernière n'est pas visible à vue d'Homme depuis le parvis de ce monument historique. En hiver, sans feuillage, il est possible d'apercevoir le projet et le haut du clocher de l'église sur un court tronçon de la RD85 en entrée de ville.	FAIBLE